

DPAA.BE.PGM.25.9.84
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET SECONDAIRE
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

85/280 DU 11/03/85

Décret N° /MESS/DGAS/DPAA/SP/P3.-
portant titularisation et nomination des professeurs Certifiés de 2° échelon **Stagiaire** des cadres de la catégorie A hiérarchisée I des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982.

//E PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.F.P.

(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime de rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

D.G.B.

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la Catégorie A ;

(/u le décret 64/165/FP.BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 65/170/FP.BE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires Stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;

D.C.F.

(/u le décret n° 67/304/MJF/ADGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP.BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 84/860 du 20.8.84 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire en date du 23.7.1984.-

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 juillet 1979 ;

// DECRETE :

..../...

Article 1er : Les Professeurs Certifiés de 2° Echelon Statutaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire Congo dont les noms et Prénoms suivent sont titularisés au titre de l'année 1982 et nommés au 2° échelon de leur grade indice 20 ACC = 1 an.

- ELLALY Gabriel Gaston P/C du 7.8.82 en service à B/Ville
- EVAYON LOU Benjamin P/C du 13.11.82 en service à B/Ville
- ILIMBI Victor P/C du 21.7.82 en service à B/Ville.-

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant d point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin :

Brazzaville, le **II MARS 1985**

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET SECONDAIRE.

- Daniel A B I B I. /-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE.

- Ange Edouard P O U N G U I. /-

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

- Bernard COMBO MATSIONA. /-

- Itihi Ossétoumba LEKUNDZOU. /-

AMPLIATIONS :

| | |
|----------------------|---|
| TESS..... | 2 |
| OGAS..... | 2 |
| OPAA..... | 6 |
| DFP..... | 2 |
| OGB..... | 2 |
| ICF..... | 2 |
| V/SOLDE..... | 2 |
| V/COURRIER..... | 4 |
| DOSSIERS - OPAA..... | 3 |
| INTERESSES..... | 3 |
| OREC..... | 1 |
| DOSSIERS DFP..... | 3 |
| TRESOR..... | 2 |